



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 9 février 2022, sous la présidence de son honneur le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, monsieur Pierre Séguin, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Réjean Guay, responsable en sécurité incendie et civile, mesdames Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances et Linda Laplante, secrétaire de direction.

Est absent, le préfet, Patrick Bousez.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET SUPPLÉANT, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, rappelle que conformément aux directives gouvernementales concernant les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Laplante à l'adresse llaplante@mrcvs.ca

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, souligne la présence de madame Jessica Brisson, attachée politique de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

CA 22-02-09-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 34.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 22-02-09-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

Au suivi de la résolution CA 21-06-02-24, monsieur Beaudoin mentionne qu'une rencontre aura lieu incessamment avec madame Maryline Picard, députée de Soulanges.

Au suivi de la résolution CA 21-11-10-21, monsieur Beaudoin ajoute que la Ville de Vaudreuil-Dorion a appris que la CPTAQ ne se prononcera pas sur ce dossier. La Ville retournera le dossier vers la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour un positionnement politique à ce niveau.



SUJETS TRAITÉS	RÉSOLUTION	SUIVI
<p>École primaire Les Cèdres - demande d'exclusion de la zone agricole – observations sur l'orientation préliminaire de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) - dossier 430 302 et demande d'une rencontre publique</p>	<p>CA 21-06-02-24</p>	<p>Tenue de la rencontre publique le 9 septembre à 13h30. Étaient présents : la MRC, la municipalité de Les Cèdres et son consultant, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.</p> <p>Réception de la décision de la CPTAQ par courriel. La CPTAQ demande à la Municipalité et à la MRC de confirmer leur intention de travailler au dépôt d'une demande d'inclusion simultanément à la demande d'exclusion pour l'école primaire.</p> <p>Rencontre le 6 octobre 2021 entre M. Poulin, Mme Henrie, M. Ducharme et Mme Pigeon pour discuter de la suite du dossier.</p> <p>Adoption de la résolution suivante : « Demande à la Commission de protection du territoire agricole pour l'inclusion à la zone agricole du lot numéro 2 047 347 à Les Cèdres : autorisation » lors du conseil extraordinaire du 6 octobre 2021.</p> <p>Transmission de la demande d'inclusion à la Commission de protection du territoire agricole le 11 novembre 2021.</p> <p>Rencontre le 19 novembre 2021 entre M. Poulin, Mme Henrie, M. Ducharme et Mme Pigeon pour discuter de la suite du dossier.</p> <p>Transmission de documents demandés par la CPTAQ.</p> <p>Deux rencontres avec la municipalité et le Centre de service scolaire pour le suivi du dossier.</p> <p>Demande de rencontre avec le MAMH pour le projet de modification du schéma envoyé le 5 janvier 2022.</p> <p>Considérant la complexité du dossier avec les acteurs impliqués, ministères, CMM, MRC, municipalité, CPTAQ et les délais du centre de service pour construire l'école, M. Yannick Gignac, directeur régional, MAMH, a proposé de faire une demande de report du délai pour l'obtention de la subvention au ministère de l'Éducation .</p> <p>Pour ce faire une rencontre a eu lieu avec la représentante du bureau de la députée de Soulanges, le préfet et le maire des Cèdres.</p>
<p>Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour un cimetière, des lots numéro 1 543 839 et 4 711 706 de la ville de Vaudreuil-Dorion</p>	<p>CA 21-11-10-21</p>	<p>Transmission des documents à la ville de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole le 30 novembre 2021.</p> <p>Transmission de la résolution à la ville de Vaudreuil-Dorion le 18 novembre 2021.</p> <p>Réception des documents pour le dossier par la CPTAQ.</p> <p>Réception d'une lettre de recevabilité concernant les documents de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de la part de la Commission de protection du territoire agricole le 2 février 2021.</p>



SUJETS TRAITÉS	RÉSOLUTION	SUIVI
Renouvellement d'adhésion pour l'année 2022 à Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent au montant de 4 400 \$: autorisation	CA 22-01-12-12	En traitement
Abonnement 2022 – Synergie Entreprises-Emplois Vaudreuil Soulanges au coût de 747,34 \$ taxes incluses pour la responsable des ressources humaines : autorisation	CA 22-01-12-13	En traitement
Obstruction par barrages de castors sur la rivière Noire sur le lot 2398693 dans la municipalité de Saint-Polycarpe : mandat à Marcel McSween pour le piégeage de castors pour un montant maximal de 1 000 \$ toutes taxes incluses	CA 22-01-12-17	Le piégeage est en cours et sera terminé durant l'hiver.
Octroi de mandat à Hélène Doyon urbaniste-conseil, pour la préparation du schéma d'aménagement et de développement 3e génération (SADR3) de remplacement en fonction de l'avis gouvernemental, pour une banque d'heures équivalant à un montant maximal de 9 000 \$ avant taxes : autorisation	CA 22-01-12-18	Mandat octroyé.
Renouvellement de l'entente avec la ville de Saint-Lazare, portant sur l'utilisation du site relais du réseau de radiocommunication de la MRC, situé à la caserne du service des incendies de Saint-Lazare au 1 800 rue Bédard, au coût annuel de 4 020 \$ par année pour une durée de 4 ans, débutant le 1er janvier 2022 : autorisation	CA 22-01-12-19	En processus de signature.
Renouvellement du programme des Cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2022 : autorisation	CA 22-01-12-20	Résolution envoyée au lieutenant Harvey.



3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022 : ADOPTION

CA 22-02-09-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 12 janvier 2022 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 22-02-09-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 22-02-09 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 22-02-09, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 FRAIS DE REPRÉSENTATION ET COTISATION

5.1.2.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, POUR UN MONTANT DE 58,02 \$: AUTORISATION

CA 22-02-09-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, pour un montant de 58,02 \$.

Proposition adoptée.

5.1.2.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME MYLÈNE GALARNEAU, RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES, POUR UN MONTANT DE 65 \$: AUTORISATION

CA 22-02-09-06 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



d'autoriser le remboursement des dépenses de madame Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines, pour un montant de 65 \$.

Proposition adoptée.

5.1.2.3 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME JULIE LABELLE, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT, POUR UN MONTANT DE 654,08 \$: AUTORISATION

CA 22-02-09-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de madame Julie Labelle, agente de développement en environnement, pour un montant de 654,08 \$

Proposition adoptée.

5.1.2.4 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME STÉPHANIE LAVERGNE, INGÉNIEURE AUX COURS D'EAU, POUR UN MONTANT DE 65 \$: AUTORISATION

CA 22-02-09-08 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de madame Stéphanie Lavergne, ingénieure aux cours d'eau, pour un montant de 65 \$.

Proposition adoptée.

5.1.2.5 COTISATION 2022 À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) POUR MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN COMME PREMIER MEMBRE ET MONSIEUR SIMON BELLEMARE, COMME DEUXIÈME MEMBRE, AU MONTANT DE 1 511,54 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de cotisation pour 2022 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général comme premier membre et monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, comme deuxième membre;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-02-09-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour 2022 à l'ADGMRCQ pour monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, au montant de 1 511,54 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.2.6 COTISATION 2022 À L'ASSOCIATION DE GREFFIERS DE COURS MUNICIPALES DU QUÉBEC (AGCMQ) POUR MADAME CLAUDIE GAUDREAU, GREFFIÈRE-ADJOINTE, AU COÛT DE 252,95 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement de l'abonnement annuel à l'Association des Greffiers des Cours Municipales du Québec (AGCMQ) pour l'année 2022, pour madame Claudie Gaudreau, greffière-adjointe;



CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 494.

POUR CES MOTIFS,

CA 22-02-09-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation 2022 à l'AGCMQ pour madame Claudie Gaudreau, greffière-adjointe, au montant de 252,95 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

5.1.3 RAPPORT D'UTILISATION DES VOITURES ÉLECTRIQUES POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2021 ET JANVIER 2022 : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

5.1.4 RENOUELEMENT DE L'HÉBERGEMENT DES MÉTADONNÉES DES INFORMATIONS CARTOGRAPHIQUES À GÉOMONT POUR L'ANNÉE 2022 AU MONTANT MAXIMUM DE 735 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en juin 2016, concernant la fourniture de services additionnels en géomatique aux 23 municipalités, oblige la MRC à diffuser des données cartographiques;

CONSIDÉRANT QUE les métadonnées permettent aux utilisateurs d'identifier et de confirmer les sources et les données cartographiques;

CONSIDÉRANT QUE les métadonnées sont accessibles par le service JMap;

CONSIDÉRANT QUE le comité Info territoire a demandé, lors de la rencontre du 9 septembre 2021, de renouveler le service JMap jusqu'à l'intégration d'AccèsCité Territoire à la nouvelle plateforme web de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil du 10 novembre 2021 a approuvé le renouvellement du contrat du service JMap jusqu'au 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02 130 01 452;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-02-09-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le renouvellement de l'hébergement des métadonnées des informations cartographiques à but non lucratif Géomont pour un montant maximum de 735 \$, avant taxes.

Proposition adoptée.

5.1.5 ENTRETIEN ET INSPECTION ANNUELS DES INFRASTRUCTURES DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION AVEC DIFFÉRENTS FOURNISSEURS POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 780 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures nécessitent des inspections et des travaux d'entretien afin d'assurer leur bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;



POUR CES MOTIFS,

CA 22-02-09-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser la réalisation des travaux d'inspection et d'entretien des infrastructures suivants à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour l'année 2022, pour un montant total maximal de 1 780 \$ avant taxes :

- Nettoyage du bâtiment d'accueil : *Groupe Limitless* pour un montant de 400 \$ avant taxes;
- Entretien du système de climatisation : *Climatisation Maurice Leclerc et fils inc.* pour un montant de 344 \$ avant taxes;
- Inspection et entretien de l'unité de captation des huiles et sédiments provenant des eaux pluviales (Stormceptor) : *Minautore Québec* pour un montant de 410 \$ avant taxes;
- Inspection et entretien de la douche d'urgence : *NGM Proulx inc.* pour un montant de 295 \$ avant taxes;
- Entretien de la barrière de sécurité levante : *Pivin & Drapeau inc.* pour un montant de 331 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

5.1.6 FRAIS ANNUELS POUR LE SERVICE DE SURVEILLANCE MOBILE DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION ET LES RÉPONSES AUX ALARMES AVEC SECURITAS POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 700 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le contrat annuel convenu avec Securitas Canada Limited pour le service de surveillance mobile incluant la patrouille, la location de la boîte à clé et les réponses aux alarmes à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-02-09-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le paiement des frais annuels à Securitas pour le service de surveillance mobile de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion incluant la location de la boîte à clé pour un montant de 250 \$ avant taxes et la réponse aux alarmes, selon les besoins, pour un montant maximal de 450 \$ avant taxes, pour un montant total maximal de 700 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

5.1.7 REMPLACEMENT D'URGENCE D'UN RÉPÉTEUR PAR LE GROUPE CLR AU SITE D'ANTENNE D'OKA, AU COÛT DE 3 195 \$ PLUS TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède la compétence en matière de radiocommunication en assurant en tout temps (24/7/365) le lien radio nécessaire aux services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC, ayant à cet égard effectué le remplacement d'urgence du répéteur défaillant le 12 décembre 2021, causé par les activités de rongeurs;



CONSIDÉRANT QUE la fréquence radio 6 au site d'antenne d'Oka est la fréquence primaire pour le service de sécurité incendie d'Hudson;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un lien contractuel renouvelé pour 2022 avec le Groupe CLR (résolution CA 20-12-09-06), portant sur l'entretien et la maintenance des équipements du réseau de radiocommunication et sur le service d'urgence 24/7/365 nécessaire pour palier à des pannes du réseau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire de tout le matériel de radiocommunication aux sites d'antennes couvrant son territoire;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-02-09-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'entériner l'achat du répéteur remplacé par le Groupe CLR le 12 décembre 2021 au site d'antenne d'Oka, au coût de 3 195 \$ plus taxes applicables.

Proposition adoptée.

5.1.8 ACHAT POUR LE REMPLACEMENT PAR LE GROUPE CLR DE 2 BATTERIES AU SITE RELAIS DE SAINT-LAZARE, DE 8 BATTERIES AU SITE D'ANTENNE D'OKA ET DE 2 BATTERIES AU SITE D'ANTENNE DE LES COTEAUX, AU COÛT TOTAL DE 4 100 \$ PLUS TAXES APPLICABLES: ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède la compétence en matière de radiocommunication en assurant en tout temps (24/7/365) le lien radio nécessaire aux services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les batteries alimentent les répéteurs aux sites d'antenne, assurant la relève énergétique des radiocommunications auprès des services d'incendie de la MRC lors de pannes de courant, requérant un niveau de tension à pleine capacité au moment d'une panne, prévenant ainsi la réduction prématurée de leur autonomie lors d'une panne prolongée;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de 2 batteries au site relais de Saint-Lazare le 17 juillet 2021, faisant suite à une panne du répéteur, ayant nécessité un déplacement des techniciens du Groupe CLR sur place dont la vérification de la tension des batteries a permis de conclure que les 2 batteries avaient atteint la limite de leur cycle de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de 8 batteries au site d'antenne d'Oka le 1er novembre 2021, faisant suite à une panne de courant le 14 juillet 2021, ayant nécessité un déplacement préventif des techniciens du Groupe CLR sur place dont le résultat de la prise de tension des batteries a permis de conclure que les 8 batteries avaient atteint la limite de leur cycle de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de 2 batteries au site d'antenne de Les Coteaux le 3 novembre 2021, faisant suite à une coupure délibérée de courant le 14 juin 2021 lors d'une intervention des services d'incendie de Les Coteaux, ayant nécessité un déplacement préventif des techniciens du Groupe CLR sur place dont le résultat de la prise de tension des batteries a permis de conclure que 2 batteries étaient sur le point d'atteindre la limite de leur cycle de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un lien contractuel depuis 2021 avec le Groupe CLR (résolution CA 20-12-09-06) et renouvelé pour 2022 (résolution CA 21-11-10-23), portant sur l'entretien et la maintenance des équipements du réseau de radiocommunication et sur le service d'urgence 24/7/365 nécessaire pour palier à des pannes du réseau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire de tout le matériel de radiocommunication aux sites d'antennes couvrant son territoire;

CONSIDÉRANT que la somme requise est disponible au poste budgétaire 02 290 00 339;



POUR CES MOTIFS,

CA 22-02-09-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'entériner l'achat pour le remplacement par le Groupe CLR de 2 batteries au site relais de Saint-Lazare le 17 juillet 2021, de 8 batteries au site d'antenne d'Oka le 1er novembre 2021 et de 2 batteries au site d'antenne de Les Coteaux le 3 novembre 2021, au coût total de 4100,00\$ plus taxes applicables, à la suite d'une vérification préventive de leur niveau de tension lors de pannes de courant et bris d'un répéteur:

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 EXPERTISE PRÉ-AFFAIBLISSEMENT DU COUVERT DE GLACE DES RIVIÈRES DELISLE ET ROUGE : OCTROI DE CONTRAT À HYDRO MÉTÉO POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 700 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser une expertise préaffaiblissement permettant de connaître les épaisseurs du couvert de glace sur les rivières Delisle (bassin 1) et Rouge (bassin 3) dans les municipalités de Coteau-du-Lac et Les Coteaux afin d'évaluer la nécessité de réaliser des travaux d'affaiblissement des glaces par forage;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 50 % du ministère de la Sécurité publique pour des travaux d'affaiblissement préventifs;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-02-09-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'octroyer le mandat pour l'expertise préaffaiblissement sur les rivières Delisle et Rouge dans les municipalités de Coteau-du-Lac et Les Coteaux à la compagnie Hydro Météo pour un montant maximal de 2 700 \$ plus taxes;

d'affecter les sommes aux bassins suivants :

- 1 450 \$ (taxes non incluses) au bassin 1 : Coteau-du-Lac : (6,78 %), Les Coteaux (4,81 %), Saint-Clet (2,35 %), Saint-Polycarpe (41,37 %), Saint-Télesphore (11 %), Saint-Zotique (2,36 %), Sainte-Justine-de-Newton (31,34 %);
- 1 250 \$ (taxes non incluses) au bassin 3 : Coteau-du-Lac : (19 %), Saint-Clet (46,17 %), Saint-Lazare (11,65 %), Sainte-Justine-de-Newton (6,52 %) et Sainte-Marthe (16,67 %).

Proposition adoptée.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.



6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 ADJOINTE DE DIRECTION : ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'affichage de poste en décembre 2021;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et la table des ressources humaines de procéder à l'embauche de madame Natacha Cadieux à titre d'adjointe de direction à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :

- 02 13000 141 – 50 %
- 02 61000 141 – 20 %
- 02 45400 141 – 20 %
- 02 45230 141 – 10 %

POUR CES MOTIFS,

CA 22-02-09-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser l'embauche de madame Natacha Cadieux pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 7 février 2022, à titre d'adjointe de direction à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon la classe 7 échelon 5 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.2 GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE : ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'affichage de poste en décembre 2021;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et la table des ressources humaines de procéder à l'embauche de madame Nadine Semigabo à titre de greffière-audicière à la cour municipale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 12000 141 – 100 %;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-02-09-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser l'embauche de madame Nadine Semigabo pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 7 février 2022, à titre de greffière-audicière à la cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon la classe 5, échelon 5 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.



8. **SÉCURITÉ**

8.1 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

8.2 **SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

8.3 **SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

9. **COUR MUNICIPALE**

9.1 **DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU POUVOIR DE NOMMER UN GREFFIER SUPPLÉANT POUR ASSISTER LE JUGE, LORS DES AUDIENCES, LORSQUE LE GREFFIER ET LE GREFFIER ADJOINT SONT ABSENTS OU EMPÊCHÉS D'AGIR EN FONCTION DE L'ARTICLE 66 DE LA LOI SUR LES COURS MUNICIPALES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'article 66 de la *Loi sur les cours municipales*, donnant la délégation au directeur général du pouvoir de nommer un greffier suppléant pour assister le juge, lors des audiences, lorsque le greffier et le greffier adjoint sont absents ou empêchés;

POUR CE MOTIF,

CA 22-02-09-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de déléguer au directeur général, monsieur Guy-Lin Beaudoin, le pouvoir de nommer un greffier suppléant pour assister le juge, en fonction de l'article 66 de la *Loi sur les cours municipales*.

Proposition adoptée.

10. **ENVIRONNEMENT**

10.1 **COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

10.2 **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

10.3 **ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

11.1 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

Aucun sujet traité.



11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

14. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Laplante à l'adresse llaplante@mrcvs.ca.

16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 22-02-09-20 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 5.

Proposition adoptée.

PIERRE SÉGUIN
Préfet suppléant

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier